

Annexe 5 à l'arrêté du gouvernement du 19 octobre 2017 portant exécution du décret du 23 janvier 2017 visant à promouvoir le tourisme en ce qui concerne les conditions générales et spécifiques d'exploitation pour les établissements d'hébergement touristique ainsi que leur classification

CRITERES DE CLASSIFICATION DES BED & BREAKFAST

Critères minimaux des niveaux de confort

Pour atteindre un niveau de confort déterminé, les critères minimaux ci-après doivent être remplis pour les différents niveaux – outre le résultat en points calculé. À défaut, un logement de vacances est rétrogradé d'un niveau de confort. Les critères minimaux pour les différents niveaux de confort s'additionnent. Outre le nombre de points total correspondant, tous les critères minimaux du niveau correspondant et du niveau de confort sous-jacent doivent être remplis.

Exemple : pour obtenir 4 étoiles, les critères des catégories 2, 3 et 4 étoiles doivent être respectés.

Catégorie 2 étoiles

N°	Critère minimal	Rempli
17.	Un dossier d'informations actuel se trouve dans la salle commune ou à un endroit central .	<input type="checkbox"/>
18.	Un sèche-cheveu est disponible dans les chambres ou peut être emprunté à l'hébergeur. Cela doit être fixé par écrit.	<input type="checkbox"/>
19.	Une serviette de toilette et un drap de bain par personne	<input type="checkbox"/>

Catégorie 3 étoiles

N°	Critère minimal	Rempli
20.	Aucun lit superposé n'est prévu pour les adultes.	<input type="checkbox"/>
21.	Chaque chambre dispose de sa propre salle de bains avec WC, pour une utilisation privative.	<input type="checkbox"/>
22.	La maison propose un petit déjeuner continental .	<input type="checkbox"/>
23.	Un dossier d'informations actuel se trouve dans chaque chambre . Une collection de prospectus ne suffit pas.	<input type="checkbox"/>
24.	Chaque chambre dispose d'un sèche-cheveu .	<input type="checkbox"/>

Catégorie 4 étoiles

N°	Critère minimal	Rempli
25.	Un petit déjeuner complet est proposé.	<input type="checkbox"/>
26.	Un miroir sur pied est disponible dans chaque chambre.	<input type="checkbox"/>
27.	Double vitrage dans le séjour, les chambres à coucher et les sanitaires.	<input type="checkbox"/>
28.	Une connexion par câble/satellite ou DVB-T-TV est présente dans chaque chambre .	<input type="checkbox"/>
29.	Présence sur Internet : nom de domaine et/ou présentation propres sur le portail de l'Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique (ATEB) : www.eastbelgium.com <u>www.eastbelgium.com</u>	<input type="checkbox"/>

Catégorie 5 étoiles

N°	Critère minimal	Rempli
30.	Un réfrigérateur ou (un) minibar est disponible dans chaque chambre.	<input type="checkbox"/>
31.	Un parking privé est à la disposition des locataires.	<input type="checkbox"/>
32.	Une installation extérieure privée et meublée (jardin, terrasse, balcon) est à la disposition des locataires.	<input type="checkbox"/>
33.	Le bien dispose d'un espace bien-être. L'espace fitness doit comporter au moins trois appareils importants (tels que vélo, tapis de course, banc de musculation, rameur, etc.).	<input type="checkbox"/>

Rétrogradation d'une catégorie d'étoiles

Si une chambre obtient **au moins une fois -32 points** dans la section consacrée à l'appréciation globale (état), l'immeuble est rétrogradé d'une catégorie d'étoiles dans le résultat global.

1. Accès, situation, possibilités de stationnement et nature de l'immeuble

N°	Critère		Points	Remarques
1.1.	Un détecteur de mouvement/éclairage permanent est présent.	<input type="checkbox"/>	4	
1.2.	Pas d'éclairage extérieur au niveau de la maison	<input type="checkbox"/>	-4	
1.3.	L'immeuble subit des nuisances sonores importantes. P. ex., voies ferrées, grands axes de trafic, discothèque, restaurant, installations de loisirs, stationnements publics, zone industrielle, etc. Obligation de communication et d'information dans toutes les publicités et campagnes publicitaires.	<input type="checkbox"/>	-24	
1.4.	Possibilités de stationnement pour l'hôte <i>Seule une réponse peut être cochée.</i>			
a	Garage pouvant être fermé à clé par immeuble Pour au moins 50 % des chambres d'hôtes indiquées.	<input type="radio"/>	16	
b	Stationnement dans un garage souterrain pouvant être fermé à clé/possibilité de stationnement réservée dans un garage pour voitures (stationnement permanent du propriétaire pour les hôtes) Pour au moins 50 % des chambres indiquées	<input type="radio"/>	12	
c	Carport/garage à ascenseur/parking à ascenseur (au niveau de l'immeuble) Pour au moins 50 % des chambres indiquées.	<input type="radio"/>	8	
d	Stationnement privé fixe sur le terrain/la cour Pour au moins 50 % des chambres indiquées.	<input type="radio"/>	4	
e	Possibilités de stationnement à 100 m à pied maximum	<input type="radio"/>	0	
f	Possibilités de stationnement à partir de 100 m à pied Uniquement lorsqu'un accès direct à l'immeuble est possible pour le chargement et le déchargement (zones de stationnement délimitées pour le	<input type="radio"/>	-4	

	chargement et le déchargement).			
g	Pas de possibilité de stationnement - uniquement accessible à pied Ne s'applique pas aux bâtiments non accessibles en voiture qui sont situés, par exemple, dans une zone piétonne/interdite aux voitures/un centre-ville historique et qui ne disposent donc pas de places de stationnement à proximité.	<input type="radio"/>	-8	
1.5.	Type de maison/de bâtiment : Les définitions/catégories individuelles s'appliquent aussi aux fermes. <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>			
a	Maison d'hôtes individuelle	<input type="radio"/>	16	
b	Maison de rangée ou semi-mitoyenne.	<input type="radio"/>	4	
c	Maison d'hôtes avec chambres individuelles enterrées L'hébergeur est tenu de communiquer et d'informer à ce sujet dans toutes ses publicités et campagnes publicitaires. Le critère doit être fixé par écrit.	<input type="radio"/>	0	
1.5.1.	Impression générale de l'aspect extérieur de l'immeuble <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>			
a	Très bien entretenu	<input type="radio"/>	16	
b	Moyennement entretenu	<input type="radio"/>	8	
c	Moins entretenu et/ou usure évidente	<input type="radio"/>	-16	
d	Veillot et/ou nécessitant une rénovation	<input type="radio"/>	-32	
1.6.	Indications sur et près de l'immeuble Les indications relatives à l'immeuble, au stationnement peuvent être évaluées selon l'état et la clarté par 2 points maximum. On évalue si les clients identifient rapidement et sans recherche qu'il s'agit ici de l'immeuble de vacances recherché (p. ex., par l'utilisation d'un panneau de classification). Les hôtes doivent pouvoir repérer facilement le parking de l'hébergement de vacances. Au total, 8 points peuvent être attribués au maximum.	<input type="checkbox"/>	—	
1.7.	Évaluation globale/Total Si l'évaluation globale donne au moins -32 points, une rétrogradation a lieu. Critère d'exclusion , si le critère 1.5.1. d s'applique.		—	

2. Infrastructure de l'immeuble

N°	Critère		Points	Remarques
2.1.	Salles communes			
2.1.1.	Salle de petit déjeuner ou salle commune uniquement pour les hôtes/réservés aux hôtes La salle est accessible à tout moment et ne se trouve pas dans les espaces de vie (cuisine, séjour, salle à manger) du propriétaire.	<input type="checkbox"/>	16	
2.1.2.	Salle commune supplémentaire ou autres espaces uniquement pour les hôtes/réservés	<input type="checkbox"/>	16	

	aux hôtes, utilisables toute l'année, comme p. ex. jardin d'hiver, etc. Évaluation uniquement si en bon état général. Dimension minimale de la pièce : 8 m².			
2.2.	Équipement des salles communes			
2.2.1.	Sans téléviseur Uniquement si aucune chambre ne dispose de TV.	<input type="checkbox"/>	-16	
2.2.2.	Accès à Internet Le critère doit être fixé par écrit.	<input type="checkbox"/>	8	
2.2.3.	Téléphone/ligne fixe si aucun opérateur de téléphonie mobile ne peut être reçu ou un seul opérateur seulement Dans l'immeuble et uniquement pour les hôtes/réservé aux hôtes. Doit être en permanence librement accessible pour les hôtes et pouvoir être utilisée de manière autonome. Le critère doit être fixé par écrit.	<input type="checkbox"/>	4	
2.2.4.	Cheminée/poêle Prêt à fonctionner et en ordre de marche, équipement de base avec allume-feu et combustible disponible.	<input type="checkbox"/>	8	
2.2.5.	Kitchenette Une kitchenette/un coin cuisine séparé(e) avec réfrigérateur, évier avec raccordement à l'eau chaude et la possibilité de préparer des boissons chaudes (équipement de base : bouilloire, cafetière, assiettes, tasses, verres, couverts, etc.) Doit être en permanence librement accessible pour les hôtes et pouvoir être utilisée de manière autonome.	<input type="checkbox"/>	32	
2.2.6.	WC supplémentaire En plus des WC présents dans les chambres.	<input type="checkbox"/>	4	

2.3.	Mobilier des salles communes Veuillez noter que ce ne sont pas seulement les meubles qui sont considérés, mais la pièce dans son ensemble.	P1	P2	Points	Remarques
2.3.1.	État <i>Seule une réponse peut être cochée.</i>				
a	Pas d'usure visible	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	16	
b	Peu d'usure	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	0	
c	Usure importante, vieillot et/ou nécessitant une rénovation partielle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	-32	

2.4.	Revêtement de sol des salles communes <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>				
2.4.1	État				
a	Pas d'usure visible	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	8	
b	Peu d'usure	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	0	
c	Usure importante ou traces d'usure	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	-8	
2.5.	Évaluation globale/Total Si l'évaluation globale de la pièce donne au moins -32 points, une rétrogradation a lieu. Critère d'exclusion , si le critère 2.4.1.c s'applique.	—	—		

2.6.	Autres équipements				
2.6.1.	Ascenseur <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>				
a	Chambres accessibles par ascenseur	<input type="radio"/>	4		
b	Pas d'ascenseur dans les bâtiments de 3 étages et plus Des chambres se trouvent au 3 ^e étage ou plus haut. Ne s'applique pas aux logements situés dans des bâtiments classés.	<input type="radio"/>	-12		
2.6.2.	Lave-linge Utilisation commune uniquement si cette offre est en permanence librement accessible aux hôtes et qu'elle peut être utilisée de manière autonome (aussi possible contre paiement). Le critère doit être fixé par écrit.	<input type="checkbox"/>	4		
2.6.3.	Séchoir électrique Utilisation commune uniquement si cette offre est en permanence librement accessible aux hôtes et qu'elle peut être utilisée de manière autonome (aussi possible contre paiement). Le critère doit être fixé par écrit.	<input type="checkbox"/>	4		
2.6.4.	Fer et planche à repasser Utilisation commune avec l'hébergeur uniquement si cette offre est librement accessible aux hôtes et qu'elle peut être utilisée de manière autonome.	<input type="checkbox"/>	4		
2.7.	Évaluation globale des autres équipements	—	—		

3. Chambres

Chaque chambre doit être recensée et **évaluée séparément**. La **valeur moyenne de l'évaluation** de toutes les chambres louées est déterminante pour l'évaluation globale.

N°	Critère	Ch. 1	Ch. 2	Ch. 3	Ch. 4	Ch. 5	Ch. 6	Points	Remarques
3.1.	Dimensions de la chambre sans salle de bain et WC <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>								
	Il s'agit d'une chambre double/avec lits jumeaux de								
a	De 12 m ² et plus par personne Soit de 24 m ² ou plus	<input type="radio"/>	48						
b	De 9 à 12 m ² par personne Soit de 18 à 24 m ²	<input type="radio"/>	32						
c	De 6 à 9 m ² par personne Soit de 12 à 18 m ²	<input type="radio"/>	16						
d	Moins de 6 m ² par personne Soit moins de 12 m ²	<input type="radio"/>	-16						
	Il s'agit d'une chambre simple de								
e	12 m ² et plus	<input type="radio"/>	32						
f	de 8 à 12 m ²	<input type="radio"/>	16						
g	de moins de 8 m ²	<input type="radio"/>	-8						
	Il s'agit d'une chambre partagée de								
h	plus de 25 m ² Sauf bébés/tout-petits en berceau ou lit pour enfants (longueur maximale du matelas : 1,40 m)	<input type="radio"/>	0						
i	Moins de 25 m ² À l'exception des chambres pour enfants classiques	<input type="radio"/>	-32						
3.2.	Les lits ont, par personne, une taille de La taille 0,80 x 1,90 m est considérée comme la norme et n'est donc pas évaluée. <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>								
a	Moins de 0,80 x 1,90 m Sauf les lits pour enfants. Valeur décernée dès qu'un lit n'atteint pas la taille standard. Obligation d'information au préalable.	<input type="radio"/>	-24						
b	Plus de 0,80 x 1,90 m Tous les lits doivent avoir cette taille.	<input type="radio"/>	16						
c	Lits superposés comme place pour dormir pour adultes	<input type="checkbox"/>	-32						
3.3.	Chambre avec salle de bains à l'étage <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>								
a	À usage privé	<input type="checkbox"/>	-16						
b	Pour une utilisation commune avec d'autres clients Si 50 % ou plus de 50 % des chambres disposent exclusivement de salles de bains communes à l'étage, l'immeuble peut atteindre un maximum de 2 étoiles.	<input type="checkbox"/>	-48						

3.4. Équipement des chambres									
3.4.1	Cheminée/poêle Prêt à fonctionner et en ordre de marche, un premier équipement. Avec allumeur et combustible est présent	<input type="checkbox"/>	16						
3.4.2	Living et chambre à coucher séparés	<input type="checkbox"/>	32						
3.4.3	Grand coin salon/ensemble de sièges Une table et un fauteuil par lit et/ou un canapé (pas seulement table et chaise – espace de vie).	<input type="checkbox"/>	24						
3.4.4	Petit ensemble de sièges Une table et un fauteuil/chaise par lit.	<input type="checkbox"/>	16						
3.4.5	Porte-bagages	<input type="checkbox"/>	4						
3.4.6	Coiffeuse/desserte/ bureau Il faut entendre par là davantage qu'une simple table : surface de travail d'au moins 0,5 m ² et éclairage de bureau adéquat.	<input type="checkbox"/>	16						
3.4.7	Miroir en pied N'est compté que lorsque le miroir en pied se trouve dans la chambre.	<input type="checkbox"/>	8						
3.4.8	Tables de nuit/dessertes au niveau du lit <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>								
a	tables de chevet/tablettes?? par personne	<input type="radio"/>	8						
b	Pas de tables de chevet/dessertes ou en partie seulement	<input type="radio"/>	-8						
3.4.9	Liseuse/lampe de chevet au niveau du lit L'éclairage doit être suffisant. <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>								
a	lampe par personne	<input type="radio"/>	8						
b	Pas de lampes ou lampes partielles seulement	<input type="radio"/>	-8						
3.4.10	Des informations actuelles et attrayantes sur la région et les manifestations (dossier d'information, programmes journaliers) par chambre Une feuille volante et un ensemble de prospectus ne sont pas évalués.	<input type="checkbox"/>	8						
3.4.11	Kitchenette Une kitchenette/un coin cuisine séparé(e) avec réfrigérateur, évier avec raccordement à l'eau chaude et la possibilité de préparer des boissons chaudes (équipement de base : bouilloire, cafetière, assiettes, tasses, verres, couverts, etc.)	<input type="checkbox"/>	32						
3.4.12	Réfrigérateur/minibar Il n'est pas possible d'attribuer un double point lorsqu'une kitchenette est présente.	<input type="checkbox"/>	16						
3.4.13	Bouilloire dans la chambre	<input type="checkbox"/>	8						

	Il n'est pas possible d'attribuer un double point lorsqu'une kitchenette est présente.								
3.5.	Chauffage								
	Source de chauffage installée à demeure dans la chambre (par ex. radiateur) Dédution aussi si seules les chambres individuelles sont concernées.	<input type="checkbox"/>	-48						
3.6.	Équipement électronique de divertissement								
3.6.1	Télévision par câble/satellite ou DVB-T	<input type="checkbox"/>	8						
3.6.2	Accès à Internet dans la chambre Le critère doit être fixé par écrit.	<input type="checkbox"/>	8						
3.7.	Mobilier des chambres Veuillez noter que ce ne sont pas seulement les meubles qui sont considérés, mais la chambre dans son ensemble.								
3.7.1	État <i>Seule une réponse peut être cochée</i>								
a	Pas d'usure	<input type="radio"/>	16						
b	peu d'usure	<input type="radio"/>	0						
c	Signes d'usure évidents et/ou obsolète et nécessitant une rénovation partielle	<input type="radio"/>	-32						
3.8	Revêtement de sol des chambres <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>								
3.8.1	État								
a	pas d'usure visible	<input type="radio"/>	8						
b	peu d'usure	<input type="radio"/>	0						
c	forte usure ou traces d'utilisation	<input type="radio"/>	-8						
3.9.	Évaluation globale/Total Si l'évaluation globale de la chambre donne au moins -32 points, une rétrogradation dans la catégorie a lieu. Critère d'exclusion, si le critère 3.7.1.c s'applique	—	—	—	—	—	—		
3.10.	Salle de bains								
3.10.1	Équipement de la salle de bains								
3.10.2	Douche séparée	<input type="checkbox"/>	8						
3.10.3	Baignoire Également avec l'option douche, donc évaluation des autres composants de douche possible.	<input type="checkbox"/>	8						
3.10.4	Accès à la douche de plain-pied	<input type="checkbox"/>	8						
3.10.5.	Le WC présent est séparé de la salle de bains	<input type="checkbox"/>	8						
	La salle de bain a								
3.10.6	Espace de rangement suffisant et un porte-serviette par personne	<input type="checkbox"/>	8						

3.10.7	Un sèche-cheveux Critère minimum à partir de 3 étoiles ; à partir de 2 étoiles, le client peut demander au moins un sèche-cheveux dans la maison.	<input type="checkbox"/>	4						
3.10.8	Un équipement de base (papier hygiénique et divers produits cosmétiques) Min. 3 articles (par ex. savon, shampoing, essuie-tout, etc.)	<input type="checkbox"/>	4						
3.10.9	Une poubelle	<input type="checkbox"/>	4						
3.10.10	Un miroir réglable	<input type="checkbox"/>	4						
3.10.11	Un tabouret de salle de bains ou une possibilité de s'asseoir correspondante	<input type="checkbox"/>	4						
3.10.12	Un lavabo supplémentaire dans la salle de bains ou la chambre	<input type="checkbox"/>	8						
3.10.13	Un chauffe-serviette Aussi radiateurs spéciaux (pas de support)	<input type="checkbox"/>	8						
3.10.14	Peignoirs Gratuit par adulte, également disponible sur demande. Le critère doit être fixé par écrit.	<input type="checkbox"/>	8						
3.10.15	Pas d'éclairage du lavabo	<input type="checkbox"/>	-16						
3.10.16	Approvisionnement en eau chaude limitée par ex. boiler limité en quantité	<input type="checkbox"/>	-32						
3.11	Évaluation globale de la salle de bains (y compris revêtement de sol) Veuillez noter que ce ne sont pas seulement les meubles qui sont considérés, mais la salle de bains dans son ensemble.								
	État <i>Seule une réponse peut être cochée</i>								
a	pas d'usure visible	<input type="radio"/>	16						
b	peu d'usure	<input type="radio"/>	0						
c	Signes d'usure évidents, obsolète et/ou nécessitant une rénovation partielle	<input type="radio"/>	-32						
3.12	Total Si l'évaluation globale de la salle de bains donne au moins -32 points, une rétrogradation dans la catégorie a lieu. Critère d'exclusion, si le critère 3.11.c s'applique.	—	—	—	—	—	—		
3.13	Balcon/terrasse <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>								
3.13.1	Sièges								
a	Avec des sièges pour le nombre correspondant de personnes	<input type="radio"/>	8						
b	Aucun siège pour le nombre correspondant de personnes	<input type="radio"/>	0						

3.13.2	État général du balcon/de la terrasse								
a	Très bien entretenu	○	○	○	○	○	○	8	
b	Moins entretenu et/ou nets signes d'usure	○	○	○	○	○	○	0	
c	Obsolète et/ou nécessitant une rénovation	○	○	○	○	○	○	-8	
3.14	Vue depuis la chambre <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>								
a	Vue ouverte et non bâtie/attrayante sur le paysage et la nature	○	○	○	○	○	○	16	
b	Vue partielle sur le paysage et/ou vue sur le lieu/vue sur le jardin et/ou des cours intérieures/installations aménagées et entretenues La vue partielle devrait représenter une partie importante de la vue totale (pas de vue enserrée entre deux maisons).	○	○	○	○	○	○	8	
c	La vue est peu attrayante et/ou bâtie	○	○	○	○	○	○	-4	
3.15	Évaluation globale balcon et vue	—	—	—	—	—	—		

4. Jardin/installations de la maison, balcon/terrasse

N°	Critère		Points	Remarques
4.1.	L'installation autour de l'immeuble de vacances est Il s'agit ici d'un jardin qui fait partie de l'immeuble, respectivement peut être utilisé (en commun) pendant le séjour. Tous les autres jardins ne sont pas évalués. <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>			
a	Installation bien entretenue avec plantations et décoration	○	12	
b	Pelouse/jardin naturel sans plantation	○	4	
c	Aucune installation	○	0	
4.2.	Des meubles de jardin/possibilités de s'asseoir sont présents S'applique seulement aux jardins qui sont proposés pour une utilisation par les clients. Des tables sont disponibles pour le nombre indiqué d'invités, ainsi qu'un nombre suffisant de chaises. <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>			
a	Oui	○	8	
b	Partiellement Pour au moins 50 %, mais pas pour toutes les personnes.	○	4	
c	Non Pour moins de 50 % ou pas du tout. Ne s'applique pas s'il n'y a pas de jardin.	○	-8	
4.3.	Qualité de l'équipement/du mobilier de jardin <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>			
a	pas d'usure visible	○	8	
b	peu d'usure	○	0	
c	Signes d'usure évidents, obsolète et/ou nécessitant une rénovation partielle.	○	-8	

4.4.	D'autres éléments d'équipement sont présents/utilisables dans le jardin : Pavillon, abri de jardin, étang et/ou décoration particulière, etc. Points supplémentaires pour des installations de jardin particulièrement exceptionnelles avec un confort particulier ou une utilisation supplémentaire pour le client. Maximum 4 points sont possibles par caractéristique d'équipement. Au total, 8 points au maximum peuvent être atteints.	<input type="checkbox"/>	—	
4.5.	Évaluation globale du jardin/installation/balcon/terrasse	—		

5. Équipements de loisirs

Les équipements doivent faire partie de la maison et ne doivent être évalués qu'en cas de bon état général. Ils doivent être fondamentalement définis par écrit, par exemple par le biais du prospectus sur la maison, du site Internet ou de la feuille d'information.
Également possible moyennant paiement.

N°	Critère		Points	Remarques
5.1.	Piscine intérieure <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>			
a	est disponible pour une utilisation privative??	<input type="radio"/>	32	
b	est disponible pour une utilisation commune	<input type="radio"/>	16	
5.2.	Piscine extérieure			
a	est disponible pour une utilisation privative??	<input type="radio"/>	16	
b	est disponible pour une utilisation commune	<input type="radio"/>	8	
5.3.	Sauna/bain de vapeur/jacuzzi/cabine infrarouge			
a	est disponible pour une utilisation privative??	<input type="radio"/>	16	
b	est disponible pour une utilisation commune	<input type="radio"/>	8	
5.4.	Local de fitness séparée avec au moins 3 appareils fonctionnels, local aéré	<input type="checkbox"/>	12	
5.5.	Tennis de table, baby-foot, billard, terrain de jeu (avec buts), etc. Maximum 2 points par offre. Au total, 8 points au maximum sont possibles.	<input type="checkbox"/>	—	
5.6.	Aire de jeux appartenant au propriétaire avec jeux pour enfants installés à demeure ou salle de jeux pour enfants (pas de double évaluation, salle de jeux pour enfants en dehors de l'immeuble) au moins 3 appareils de grande valeur et installés à demeure	<input type="checkbox"/>	12	
5.7.	Location de vélos/vélos électriques Des vélos sont présents pour au moins 50 % du nombre de personnes indiqué.	<input type="checkbox"/>	16	
5.8.	Espace de lecture séparé Comprenant un siège approprié avec un éclairage suffisant (lampe de lecture). Une sélection correspondante de livres. L'offre doit être en bon état.	<input type="checkbox"/>	4	
5.9.	Salle de rangement pour équipements sportifs par ex. vélo, planche de surf, skis dans/contre la maison Le critère doit être fixé par écrit.	<input type="checkbox"/>	4	
5.10.	Évaluation globale des équipements de loisirs	—		

6. Prestations de services

Doivent être fondamentalement définies par écrit, par exemple par le biais du prospectus sur la maison, de la page Internet ou de la feuille d'information.

N°	Critère		Points	Remarques
6.1.	Couvertures et oreillers supplémentaires sur demande		4	
6.2.	Petit déjeuner <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>			
a	Petit déjeuner continental étendu/ Buffet petit déjeuner	<input type="radio"/>	12	
b	Petit déjeuner continental Pain, beurre, confiture, fromage et charcuterie	<input type="radio"/>	0	
c	Produits « Made in Ostbelgien »	<input type="checkbox"/>	8	
d	Aucune portion individuelle Aux repas/petit déjeuner proposés	<input type="checkbox"/>	4	
6.3.	Service boissons Boissons chaudes/froides (distributeurs automatiques/coin boissons). Ne pas cocher si la kitchenette a été évaluée. Un remboursement des frais est possible.	<input type="checkbox"/>	8	
6.4.	Présentation Internet Indication de l'adresse Internet obligatoire.			
a	Moins de 3 étoiles : présentation générale sur un portail, par ex. eastbelgium.com	<input type="checkbox"/>	2	
b	À partir de 4 étoiles : domaine ou présentation propre sur un portail avec adresse URL courte et directe avec identification de l'immeuble par une dénomination ou un numéro	<input type="checkbox"/>	4	
6.5.	Possibilité de réserver en ligne par des systèmes de réservation électroniques Possibilité d'une réservation ferme. Une simple demande par e-mail/une liste de vacances ne suffit pas.	<input type="checkbox"/>	8	
6.6.	Ni un accès Internet, ni un prospectus de la maison ne sont présents	<input type="checkbox"/>	-16	
6.7.	Des informations actuelles et attrayantes sur la région et les manifestations (dossier d'information, programmes journaliers) Une feuille volante et un ensemble de prospectus ne sont pas évalués.	<input type="checkbox"/>	4	
6.8.	Certificat qualité de service Est de la Belgique Infos sur : www.servicequalitaet.be	<input type="checkbox"/>	16	
6.9.	Service de ménage <i>Une seule réponse peut être cochée.</i>			
a	Service de ménage quotidien pendant le séjour	<input type="radio"/>	12	
b	Pas de service de ménage quotidien	<input type="radio"/>	-12	
6.10.	Accueil personnel des clients, programmes « maison » L'indication des programmes de clients est obligatoire. par ex. programme en cas de mauvais temps, dégustation de vin, dégustation de poisson, soirées barbecue, randonnées guidées (par ex. marche nordique), offres actives, visite de fermes/d'entreprises, garde d'enfants, cours d'équitation, service de blanchisserie. Un remboursement des frais est possible. Le propriétaire est responsable de l'assurance obligatoire liée aux offres. Celle-ci n'est pas vérifiée mais supposée. Selon la diversité et la fréquence, 4 points maximum peuvent être attribués par activité. Au total, 16 points au maximum sont possibles.	<input type="checkbox"/>	—	

6.11.	Évaluation globale des prestations de services	_____		
-------	---	-------	--	--

	Nombre de points total	_____	
	Vérification sur place le (date)		
	Nom de l'inspecteur		

TOTAL DES POINTS ET NIVEAUX DE CONFORT

1 étoile aucun point supplémentaire, critères minimaux à remplir

2 étoiles = 150 points

3 étoiles = 250 points

4 étoiles = 400 points

5 étoiles = à partir de 650 points

EXPLICATIONS

La surface habitable découle du total des surfaces au sol du living et des chambres à coucher, des installations sanitaires et des salles communes. Le nombre de m² de la zone extérieure n'est pas pris en compte pour le calcul.

Pour les chambres mansardées, l'arrêté du gouvernement wallon du 30 août 2007 déterminant les critères minimaux de salubrité, les critères de surpeuplement et portant les définitions visées à l'article 1^{er}, 19° à 22°bis, du Code wallon du Logement est applicable.

La surface utile est calculée comme suit :

- à 100 %, lorsque la hauteur de plafond dépasse 2 mètres ;
- à 75 %, lorsque la hauteur de plafond est comprise entre 1,80 mètre et 2 mètres ;
- à 50 %, lorsque la hauteur de plafond est comprise entre 1 mètre et 1,80 mètre ;
- à 0 %, lorsque la hauteur de plafond n'atteint pas 1 mètre.

Vu pour être joint à l'arrêté du gouvernement du 19 octobre 2017 pour l'exécution du décret du 23 janvier 2017 visant à promouvoir le tourisme concernant les conditions d'exploitation générales et spécifiques pour entreprises d'hébergement touristique ainsi que leur classification.

Eupen, le 19 octobre 2017

Pour le Gouvernement de la Communauté germanophone,

Le Ministre-Président

O. PAASCH

La Vice-Ministre-Présidente, Ministre de la Culture, de l'Emploi et du Tourisme

I. WEYKMANS